



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 06 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Joseph SCIASCIA, Claude CHALVIN, Martine RAFFORT, Claire DOMELAND, Alain GASPARINI, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ, Maurice BERNARD.

Pouvoirs : /

Absente : Séverine GALBRUN

Date de la convocation du Conseil d'administration : 28 septembre 2022

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	12
Procuration :	00
Votants :	12

Votes exprimés

- Votes pour : 12
- Votes contre : /
- Abstention : /

2022_30_DEL

Objet : Projet de budget 2023 - EHPAD de VIF

L'EHPAD Clos Besson n'ayant pas encore signé son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec les autorités de tutelle que sont le département de l'Isère et l'ARS, il est nécessaire de déposer un budget prévisionnel auprès du Conseil Départemental avant le 31 octobre de l'année N-1.

Pour l'exercice 2023, le budget prévisionnel de l'EHPAD de VIF est projeté comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		
Groupe 1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	353 900,00
Groupe 2	Dépenses afférentes au personnel	1 733 000,00
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	372 382,00
CHARGES D'EXPLOITATION		2 459 282,00
Groupe 1	Produits de la tarification	2 099 861,56
	<i>dont reversement contributions hébergés</i>	<i>1 000 000,00</i>
	<i>dont forfait soins</i>	<i>749 261,00</i>
Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	97 700,00
	<i>dont subvention du CCAS</i>	<i>78 500,00</i>
Groupe 3	Produits financiers et produits non encaissables	28 440,00
PRODUITS		2 226 001,56

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Augmentation des capitaux propres dont subventions	3 500,00
TOTAL DES RESSOURCES	3 500,00
Remboursement des dettes	15 000,00
Immobilisations corporelles	40 000,00
TOTAL DES EMPLOIS	55 000,00

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus et la note explicative annexée,

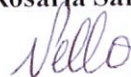
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, **décide** :

- **D'APPROUVER**, le budget prévisionnel projeté pour l'exercice 2023 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice – Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS, Guy GENET,
et par délégation, la Vice-Présidente,

Rosaria Sarine VELLA




Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.